



INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES / HOMMES

Massy, le 28 février 2026

Mesdames, Messieurs,

Depuis la loi Avenir professionnel, les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de mesurer chaque année l'écart global de rémunération femmes/hommes, sous la forme d'un « Index de l'égalité professionnelle » et de le publier chaque année.

Bâti autour de cinq indicateurs calculés sur un total de 100 points, l'Index mesure différentes données en matière d'égalité professionnelle : écarts de rémunération, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes augmentés, écarts dans la proportion de femmes et d'hommes promus, augmentation systématique des femmes l'année d'un congé de maternité, nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations de l'entreprise.

La loi estime que les entreprises ont rempli leur obligation si elles atteignent la note de 75/100.

La note obtenue pour **l'année 2025** par notre organisation est : **98/100**

Ce résultat témoigne de la poursuite de l'engagement de notre organisation en faveur d'une plus grande mixité à tous les niveaux.

Dans tous les domaines de l'égalité professionnelle abordés par l'Index, le Secours Islamique France s'est en effet doté de moyens propres lui permettant de lutter contre les éventuels écarts constatés et d'encourager le développement de carrière des femmes.

Depuis 2015, les engagements pris par la Direction Exécutive du SIF de l'accès des femmes à des postes de responsabilité importants ainsi que de présence de femmes au sein du Comité Exécutif, notre organe de direction, démontrent encore l'importance accordée au sujet.

Les résultats obtenus au titre de l'indicateur de parité publié sont les fruits de ces démarches.

Le SIF entend poursuivre ses efforts afin de faire progresser ce score avec l'ambition d'une amélioration continue.

Mahieddine KHELLADI
Directeur Exécutif

SI France
Direction des Ressources Humaines
10 Rue Galvani - 91300 MASSY
Siret : 390 215 135 00042